

Décision 00-D-23 du 31 mai 2000

relative à des pratiques en matière
d'honoraires mis en œuvre par le barreau de
Bonneville

Posted on: 07 juillet 2000 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Confédération syndicale du cadre de
vie

Dispositif(s)

Injonction

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Barreaux d'Aurillac, Clermont-
Ferrand, Digne, Gap, Bonneville et
Marseille

Lire

le texte intégral de la décision

40.97 Ko